

BUREAUX: RUE NAIN, 1

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ABONNEMENTS:

BOUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 15 fr.; Six mois, 28 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 13, 7 18, 8 45, 9 43, 11 46, m., 12 23, 1 58, 3 39, 5 12, 6 18, 7 28, 8 28, 9 38, 11 08. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 33, 7 18, 8 45, 10 18, 11 23, m., 1 20, 2 45, 5 10, 5 38, 7 18, 8 23, 10 36, 11 28. Lille à Roubaix, 5 15, 6 55, 8 23, 9 55, 11 05, 12 57, 2 24, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 06, 7 10, 8 05, 9 46, 11 31, 12 15, 1 50, 3 31, 5 05, 6 07, 7 20, 8 18, 9 28, 11 00. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 27, 7 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir.

Table with 2 columns: Item (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunts) and Price (e.g., 62 65, 89 25, 99 35).

ROUBAIX, LE 11 DÉCEMBRE 1874.

BULLETIN DU JOUR

Les journaux radicaux essaient de faire autour du rapport de M. Perrot la conspiration du silence; mais ils y réussissent difficilement; on s'apprete à publier in-extenso ce travail, qui met si bien en lumière comment notre malheureuse armée de l'Est a été conduite à sa perte, par l'incapacité et l'orgueil de ces hommes que le parti républicain se fait gloire de compter dans ses rangs, M. Gambetta, M. Jules Favre, M. de Freycinet, M. de Serres, Garibaldi et Bordone; la responsabilité écrasante qui incombe à tous, ces personnages est tellement bien établie par M. Perrot qu'aucun d'eux n'a osé protester. Voici une dépêche qui montre quels pouvoirs M. Gambetta avait accordés à cet ingénieur polonais qui se fait nommer M. de Serres.

Chagny, le 24 décembre 1870, 4 h. 10. De Serres à Gambetta, Lyon, Communication à de Freycinet, guerre, Bordeaux.

Je trouve ici seulement vos dépêches du 22 soir, et 23, relatives à l'embarquement et au terme du débarquement. J'ai le 22, à 8 h. matin, supprimé moi-même des services sur la Lyon-Méditerranée qui aurait dû être menacé même de cour martiale. J'avais pensé, à Bourges, que des français directeurs de compagnies feraient mieux, et auraient du cœur, sinon du patriotisme. J'en avais le droit, j'ai le regret de m'être trompé; aussi ai-je pris, hier 23, dès le matin, toutes les mesures correctives; le 23, le matériel afflué, l'embarquement bien engagé a permis de mettre en mouvement plus de 30 trains, et aujourd'hui 24 le gros de l'opération, l'artillerie étant avancée, pourra être fait; car le débarquement est assuré largement par nos propres soins depuis le 22 au matin à Chagny et à Châlons.

J'ai tout réglé à Etan, Montchanin, Chagny, pour que la circulation soit rapide et les retards seront, je l'espère, compensés; je passe jour et nuit sur la brèche! Je verrai aujourd'hui la ligne Châlons-Dole que nous utilisons pour les subsistances au moins; les installations, si même la ligne est prête, eussent été insuffisantes. Je réponds à l'affirmation du général que la voie de terre eût été plus rapide, qu'il eût fallu 4 jours de plus et les troupes eussent fait 180 kilomètres par des froids de glace en pays difficile. Je n'ai pas à insister. Je rappellerai simplement la dépêche de Freycinet sur le système du général, conclusion plus profondément vraie que vous ne pouvez le croire; je n'ai qu'une crainte, c'est d'avoir à faire lien rapidement usage des pièces que vous m'avez confiées. Je vous déclare à nouveau que je ferai tout mon possible pour en user à temps. En vous demandant toujours avis si les circonstances laissent la moindre possibilité.

On voit dans quels termes cet étranger se permettait de parler des directeurs de nos grandes Compagnies dont le dévouement et le zèle patriotique sont cependant incontestés, et quand il fait allusion « aux pièces à lui confiées » n'est-il pas évident que M. Gambetta lui avait confié le droit de retirer au général Bourbaki le commandement de l'armée de l'Est, s'il le jugeait convenable; comment juger de pareils faits et comment s'étonner des désastres et de la catastrophe qu'ils ont entraînés?

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, 10 décembre 1874.

Il n'est pas bien certain que le mois de décembre se passe sans incident parlementaire, malgré le calme que chaque parti se soit engagé à conserver jusqu'après les vacances du jour de l'an. D'abord le refus de M. Tailhand, ministre de la justice, de communiquer à la commission du 5^e bureau le dossier relatif à l'affaire du comité bonapartiste a été approuvé hier par le conseil des ministres, et il aurait été décidé que la communication ne pourrait être faite qu'après un vote de l'Assemblée. C'est ce que M. Tailhand doit répondre aujourd'hui aux nouvelles demandes de la commission, et il est possible que le rapport réclame un vote de la chambre lui donnant les moyens de compléter ses informations sur l'élection de M. de Bourgoing. Un grave débat peut surgir à cette occasion.

Ensuite on dit qu'une interpellation pourrait bien être déposée samedi et discutée séance tenante à propos des suppressions et suspensions de journaux, ainsi que de la réapparition du Courrier de France. Le ministère, loin de recoutrer cette interpellation, se déclarerait au contraire prêt à y répondre séance tenante.

Il ne lui sera pas difficile de justifier les mesures prises à l'égard des journaux supprimés ou suspendus; il n'aurait qu'à lire les articles incriminés.

Quant au Courrier de France il pourra dire que ce journal avait suspendu volontairement sa publication, qu'il n'avait été l'objet d'aucune mesure administrative, d'aucune poursuite judiciaire, et même que son cautionnement n'avait pas été retiré. L'orateur du gouvernement aura la faculté d'ajouter qu'il tient à prouver son impartialité en refusant l'autorisation aussi bien aux journaux conservateurs qu'aux journaux d'opposition plus ou moins radicale, et il pourra citer comme exemple la Sentinelle française, qui attend depuis plus de deux mois le visa administratif. Et cependant ce journal n'est autre que l'ancienne Assemblée nationale, qui, devenue le Nouvelliste, a dû cesser sa publication parce que M. Pontalis s'en était rendu acquéreur. Or, la Sentinelle française aurait pour directeur M. Launoy, qui créa l'Assemblée nationale, et elle compte, parmi les membres de son conseil d'administration, M. Baragnon, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice.

Il y a donc toutes garanties que les principes d'ordre et d'autorité ne seront pas attaqués par ce journal, et cependant le gouvernement n'a pas encore donné l'autorisation depuis longtemps réclamés. Nous serions surpris si la chambre prenait ses vacances le 19 ou le 24 sans qu'il y ait eu d'ici là quelque escarmouche parlementaire.

La commission des trente a tenu séance hier; elle a approuvé le rapport sur le projet de chambre haute, auquel, sur sa demande, M. Lefèvre-Pontalis avait apporté quelques changements. Puis elle s'est ajournée à mercredi prochain pour décider si elle doit proposer la mise à l'ordre du jour immédiate des lois constitutionnelles, ou si elle doit attendre un mois afin de laisser à l'initiative parlementaire la faculté de réclamer cette mise à l'ordre du jour. Vous voyez que de ce côté là on ne se sent pas trop pressé.

Vous savez que l'Assemblée, sans discussion, a voté hier la déchéance de MM. Ranc et Mévil-Biencourt qui, en réalité ont cessé de faire partie de l'Assemblée par suite de condamnations remontant l'une à quatorze, l'autre à six mois.

Mais c'est seulement d'hier que court le délai de six mois au bout duquel il devra absolument être pourvu à leur remplacement. Le gouvernement est résolu, du moins en ce moment, à attendre les délais légaux avant de convoquer les électeurs pour pourvoir aux sept vacances actuelles. C'est pour cela que les électeurs des Hautes-Pyrénées seront seuls appelés au mois de janvier à nommer un député en remplacement de M. de Goulard.

M. Corrae a été élu hier président du centre gauche par 53 voix sur 63 votants.

Or, nous consultons la liste des députés qui composent la réunion du centre-gauche et nous voyons que le nombre des membres était de 123 dont deux sont morts. On était donc les 58 autres membres du centre gauche au moment du vote? Voilà qui nous renseigne sur l'unanimité et la conformité des sentiments qu'affirment si énergiquement les feuilles républicaines. Je passe sous silence les calembours plus ou moins scabreux auxquels a donné lieu le nom de l'honorable président, je ne vous citerai que celui-ci qui n'est pas de M. de Tillancourt.

« Vous aurez beau faire, disait un membre de la droite à un centre-gaucher, ce n'est pas de chez vous que nous devons attendre de corne d'abondance. »

Si, à gauche, on veut tenir la promesse qu'on a faite d'être sage jusqu'après les vacances, on s'en dédommage en étudiant d'avance le plan de campagne qu'il convient d'adopter pour la rentrée, car on compte bien n'avoir plus alors de ménagements à garder. Le vote des lois constitutionnelles ou la dissolution; tel est le programme qu'on se promet de suivre. Vous verrez que la gauche, au mois de janvier, ne réclamera pas la dissolution.

Le maréchal Serrano a enfin quitté Madrid, et la première dépêche du théâtre de la guerre, qui nous arrive après son départ, est l'annonce d'un échec subi par les troupes républicaines. Si le maréchal Serrano était battu, il en serait fait de son gouvernement.

Nous allons savoir s'il y a encore des juges à Berlin: le procès du comte d'Arnim a commencé hier; on espère qu'il provoquera certaines révélations peu agréables à M. de Bismarck.

Il y a ce soir grand dîner chez le président de l'Assemblée nationale. Tous les ministres actuels... et futurs ont été invités par M. Buffet.

Les astronomes, astrologues et autres savants demeurés à Paris et qui espéraient pouvoir observer le passage de Vénus sur le soleil, sont fort désappointés. L'état de l'atmosphère n'a pas permis de contempler la conjonction des deux astres. L'un d'eux s'en est vengé en disant: c'est comme la conjonction des

centres; les nuages du ciel nous jouent le même tour que ceux de la politique.

La commission consultative des théâtres a émis un avis défavorable à l'augmentation du prix des places au Nouvel-Opéra que réclamait M. Halanzier. On prétend que celui-ci a déclaré qu'il se renfermerait dans l'exécution stricte de son cahier des charges, et qu'il n'augmenterait pas son personnel même d'un figurant. Nous n'avons pas besoin que M. Halanzier devienne millionnaire dans l'exploitation de l'Opéra, mais il est évident qu'on ne peut pas lui demander de faire faillite comme un directeur de l'Ambigu ou du Châtelet. On trouvera bien quelque moyen de conciliation.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix).

Paris, 10 décembre 1874.

Une polémique regrettable a été engagée par des septennalistes pour démontrer que Berryer, s'il vivait encore, aurait voté en faveur des lois constitutionnelles destinées à organiser les pouvoirs du maréchal de Mac Mahon. Ne semble-t-il pas peu convenable de vouloir ainsi interpréter la pensée d'un illustre mort, dont les événements au milieu desquels nous vivons auraient pu modifier la conduite politique? Da plus, si Berryer, depuis 1848, avait jugé des transactions nécessaires, il n'avait qu'un but, le rétablissement de la monarchie. Or, comment admettre qu'il eût donné son appui à des lois dont le résultat évident est de se passer de la monarchie, ou du moins de l'ajourner pour 6 ans, en donnant le pouvoir à un groupe d'hommes politiques qui n'ont pas fait preuve, jusqu'à ce jour, d'une grande foi dans le principe de la légitimité royale.

Cette polémique rétrospective sur les opinions de Berryer a, suivant nous, un autre danger, c'est de compromettre les tentatives actuelles de rapprochement entre la droite modérée et l'extrême droite.

Des journaux annoncent une proposition qui serait présentée pour demander qu'à l'avenir une réponse fut faite par l'Assemblée aux messages du gouvernement, cette nouvelle me paraît peu fondée; sous les régimes précédents, une réponse était faite par les chambres au discours royal, parce qu'il s'agissait du souverain, mais l'Assemblée étant le souverain ne peut se faire une réponse à elle-même; si elle veut discuter un message, il y a le moyen des interpellations.

La République Française est furieuse contre le Journal des Débats, qui se montre favorable à la liberté de l'enseignement supérieur.

L'organe des citoyens Gambetta et Challemel-Lacour accuse M. Léon Say d'exercer une influence fatale à la prédominance universitaire, parce qu'il a le tort d'appliquer à l'enseignement le système du libre-échange.

Le Journal officiel a commencé à publier le rapport de feu M. Perrot sur les opérations militaires dans l'Est et notamment sur les hauts faits de Garibaldi.

Le monde financier est dans l'attente des résolutions qui seront prises, à Versailles, soit par la droite, soit par la gauche. Les spéculateurs disent que, s'il y a, en réalité, un déficit considérable dans nos budgets, il faudra faire emprunt, ce qui nécessitera de la hausse.

Le ministre de la guerre a employé aujourd'hui toute la séance de la commission de la réorganisation de l'armée à exposer les modifications opposées au projet de la commission. La suite des explications de M.

de Cissey a été renvoyée à demain. Le gouvernement et la commission ne semblent pas encore près de s'entendre.

C'était le jour des ministres pour être sur la sellette. M. Tailhand a passé aussi toute la séance dans le cinquième bureau pour expliquer son refus de communiquer le dossier judiciaire relatif au comité bonapartiste. Les députés, dans les couloirs, attendaient impatiemment le résultat de ce conflit, qui sera peut-être porté à la tribune.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 10 décembre 1874.

Président: M. MARTEL.

La séance est ouverte à 2 h. 35. L'ordre du jour appelle la 2^e délibération sur la proposition de M. des Rotours, ayant pour objet de déclarer français et d'assujettir à l'obligation du recrutement les individus d'origine étrangère nés en France qui ne satisfont pas dans leur pays d'origine aux charges du service militaire.

Les deux premiers articles du projet sont adoptés sans débat.

Il sera passé à une troisième délibération. L'Assemblée passe à la deuxième délibération du projet de M. Savoye, relatif à l'hypothèque des navires.

Elle est votée telle quelle depuis l'article 6 jusqu'à l'article 27.

Plusieurs amendements proposés par M. Seber sont rejetés.

Un amendement de M. Clapier relatif au rang des créanciers hypothécaires combattu par le rapporteur, M. Dupont, est retiré par son auteur.

Les articles 27, 28, 29 et 30, sont adoptés sans discussion.

L'Assemblée adopte enfin l'ensemble du projet.

Un projet de loi autorisant la ville de Paris à contracter un emprunt de 220 millions, déposé par le ministre de l'intérieur, est, sur sa demande, renvoyé à une commission spéciale. Après le dépôt de plusieurs autres projets, l'ordre du jour appelle la 3^e délibération sur la proposition de M. de Pressensé, relative à la liberté des réunions pour la célébration d'un culte religieux, l'Assemblée renvoie la discussion à demain et la séance est levée. Il est 4 h. 30.

LE PASSAGE DE VÉNUS SUR LE SOLEIL

Nagasaki, 9 décembre. — L'observation du passage de Vénus a réussi, comme une première dépêche l'annonçait. Le télescope a donné de belles images de la planète au moment où son disque formait une couronne sur celui du soleil. De nombreuses photographies en ont été prises.

Les observations ont pareillement réussi à Kio et à Kobo.

Melbourne, 9 décembre. — Toutes les phases du passage de Vénus ont été observées avec succès. Les observations faites à Adelaide, à Hobart-Town n'ont que partiellement réussi.

Indou-Hindoustan, 9 décembre. — Les observations du passage de Vénus sur le soleil ont été faites dans des conditions magnifiques. La durée du contact apparent a été de 4 heures, 37 minutes, 32 secondes; l'intervalle entre les deux contacts intérieurs a été de 3 heures, 42 minutes, 56 secondes. Aucune tache noire ne s'est montrée.

Calcutta, 9 décembre, soir. — Les observations du passage de Vénus faites ici sont excellentes. Entrée à 7 h. 56, elle passait

Feuilleton du Journal de Roubaix du 12 DÉCEMBRE 1874.

L'ESCLAVE

PAR G. DE LA LANDELLE.

I. — LE FILS DU CHAT-BOTTÉ. — (SUITE).

— Sur le salut de ma peau, mon gentilhomme, j'en suis incapable. Il faut vous dire que j'avais acheté à mon ami le roi de Dahomey un troupeau de nègres premier choix pour le Brésil, sans lui avoir envoyé la marchandise d'échange. Le vent était bon; je large mes amarres, je hisse mes voiles, le compte fut réglé.

— Vous avez la conscience large.

— Bah! les nègres ne coûtaient rien à mon ami royal, je les achetais au même prix: c'est le commerce!... Mais, par un guignon endiablé, dix-huit mois plus tard, je fus forcé d'entrer dans sa rivière. Il en a connaissance: — « Ah! Zurban, poisson voleur, me dit-il, je vais te faire couper la tête. Il appelle son bourreau; moi je me mets à rire en lui tapant sur le ventre: — Doucement, Majesté mon ami, je t'avais bien averti que j'étais poisson volant; je me suis envolé, c'était convenu! — « Forcé de Zurban! s'écrie le roi qui aimait les calembours. Voilà ma tête sauvée.

Seulement, mon cher ami me prit cargaison, navire et tout ce que j'avais, me fit mettre en sac et me vendit moi-même pour l'importation. Ça se fait en Guinée et bien ailleurs.

— Vraiment?

— Nous faisons la traite des noirs; à l'occasion, ils font la traite des blancs. Dans toutes les colonies, du reste, la couleur du teint n'y change rien. J'ai connu au Brésil et aux Antilles des esclaves bien moins basanés que moi qui suis un assez beau brun, sans me flatter.

Pisistrate-Marius était bronzé comme un vieux navigateur, grand, gros, fort, rieur et doué d'une voix qui faisait trembler les vitres, s'il entonnait quelque chanson de bord. Il n'était point laid; mais son regard manquait de franchise, bien qu'il s'efforçât de jouer la rondeur.

— Je sais, dit M. de Guernévez, que la condition de la mère entraîne celle de l'enfant, et qu'ainsi une mulâtresse esclave peut donner le jour à un pauvre petit être blanc, qui sera esclave comme elle; mais généralement on émancipe ces gens de couleur.

— A moins qu'on ne les vende trois fois plus cher que les autres. C'est ce que fit mon ami le roi de Dahomey. Les marchands maures qui m'avaient acheté m'attachent sur un chameau, et en route pour la Nigritie. Je ne risais pas, je vous le promets. Moi, Pisistrate-Marius, être esclave d'un mauricaud de Tombouctou, d'Ya-

mina ou de Zougou, laver ses orteils et piler; son couscous, avoir pour tout vêtement une ceinture en écorce de palmier, et pour tout salaire, des coups de bâton; je faisais dans mon sac des réflexions moins gaies que ton petit vin blanc, compère Divoal.

— Mais enfin, comment te tiras-tu de là?

L'on ne m'avait pas garrotté; le sac était assez mal cousu, et je le découvais tout doucement. En sentant que le chameau traversait une rivière, je défonce tout, je plonge; il faisait nuit; j'échappe aux marchands, aux crocodiles, aux requins, aux moustiques, et ensuite, à la famine en mangeant des moulous. J'atteins un navire portugais où l'on m'accepte comme matelot sans gages. A la Havane, je déserte pour m'embarquer sur la frégate française de l'amiral votre oncle, Guernévez.

— Je sais, en effet, que vous avez servi sous ses ordres.

— Par conséquent, tout ce que je viens de vous dire est sûr comme gelée de groseille. A vos santés, messieurs!

— Drôle de corps! chose positive, c'est que vous vous êtes trouvé sous les ordres de mon oncle...

— Excellent marin! galant homme et parfait compatriote! dit Zurban qui, tout en affectant un genre souvent trivial, ne dédaignait pas l'art de la flatterie. En présence de M. de Guernévez, le gentilhomme campagnard, il exaltait volontiers les mérites du contre-amiral Longrin de Guernévez qui devait être,

quelques années plus tard, député de l'arrondissement de Morlaix. Avec une aimable familiarité, il frappait sur la bedaine du père Divoal en le traitant de grand chef, de cuisinier de génie, de Napoléon de la casserole. Il faisait sauter sur ses genoux le jeune Victor, embrassait bonnement ses petits frères Matthieu, Augustin et Théodore, ainsi que leur petite sœur Ninette, complimentait l'hôte, caressait le chien et le chat, divertissait les clients, et, si petit que fût leur mérite, trouvait le moyen de le vanter.

C'est ainsi qu'on gagne au jeu sans irriter ses partenaires, et qu'on affermit son crédit en l'auberge dont on est l'habitué.

Zurban était précisément en veine et en verve, quand les cris au secours se firent entendre. D'un bond il sortit du Chat-Botté, à la présence d'esprit de se munir d'une corde de charrette et court au Fardel.

Il y rendit un service signalé dont ses méchants propos ne diminuaient en rien le mérite. Et il soutenait encore, à grand renfort de gasconnades, sa thèse peu évangélique en faveur de la rancune, quand madame Divoal, après avoir fait changer de costume à son fils, le lui amena en s'écriant:

— Mon cher monsieur Zurban, je vous bénis du fond du cœur.

— Pour un bout de corde lancé à ce gamin! il n'y a pas de quoi, ma bonne dame. Attendez que j'aie trouvé l'occasion de mieux faire.

Le père Divoal se jetait dans les bras de son vieil ami avec une effusion reconnaissante. Survinrent les Binigea accompagnés de voisins et de voisines qui s'invitaient à la fête.

L'écolier taquin se donna tous les torts en jurant à Victor une amitié éternelle. Zurban, comblé de remerciements, profita de l'occasion pour faire charger la table de fines bouteilles. Les écoliers fraternisaient; les familles trinquaient. Le capitaine de la Zéphyrine entonna la chanson: « Buvons un coup, buvons-en deux! » L'on en but plus de quatre.

Et le lendemain, le fils du Chat-Botté, enhardi par son triomphe de la veille, osa se prononcer, en pleine salle d'auberge, contre la cuisine en faveur de la navigation.

— Capitaine Zurban, dit-il, si vous aviez la bonté de m'accepter comme mousse, j'espère bien maintenant que papa ni maman ne me refuseraient plus la permission de m'embarquer avec vous.

— Bien pensé, mon petit! s'écria l'aventurier. Tu veux naviguer, tu navigueras, foi de Pisistrate!... Mais, comme mousse, non! D'abord, j'en ai déjà un, et, quand même, ça ne convient pas à un fils de famille comme toi...

— Pourtant, mon père et vous-même, capitaine, vous avez été mousses.

— Silence, Grenouillet! Tu seras pilotin à la grand'chambre; je vais t'arranger l'affaire avec le papa Divoal, à qui ça ne coûtera pas si cher que la pension au collège. Tu seras mieux nourri